

Rapport préliminaire

Le compte de l'exercice 2019 est le vingtième rendu par le caissier communal, M. Claude Gagnebin, nommé par le Conseil communal en date du 25 avril 2000 et entré en fonction le 13 juillet 2000.

Les comptes de l'exercice précédent ont été approuvés par le Conseil communal du 24 juin 2019 et par le Conseil général du 1^{er} juillet 2019. Ils ont été apurés par le Service des communes du Canton du Jura le 11 septembre 2019.

Une révision de caisse inopinée a été effectuée le 5 juin 2019 par les vérificateurs des comptes et aucune remarque particulière n'a été signalée, si ce n'est une tenue exacte des comptes.

Budget 2019

Le budget annuel prévoyait une quotité communale et la perception des taxes conformément au tableau suivant :

a)	Impôt sur le revenu et la fortune		2,15
b)	Taxe immobilière (sur valeurs officielles)		1,2 ‰
c)	Taxe d'exemption du Service du feu (sur impôt d'Etat : min. Fr. 20.-/max. Fr. 500.-)		5,0 ‰
d)	Taxe des chiens, par animal et par ménage	au village	Fr. 60.00
		dans les métairies (1 ^{er} chien)	Fr. 30.00
		(2 ^{ème} chien et plus)	Fr. 100.00
e)	Taxe des ordures (TVA non comprise)		
	Taxe de base par ménage		Fr. 130.00
	Réduction de 50 % pour les ménages à l'AVS et les familles monoparentales		Fr. 65.00
	Taxe de base pour les industries, restaurants et résidences secondaires		Fr. 130.00
	Taxes de base pour les indépendants et agriculteurs		Fr. 110.00
	Taxe d'enlèvement par végébox		Fr. 50.00
	Prix de l'élimination des déchets en conteneurs (prix fixé par le Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes)	120 L	Fr. 6.34
		240 L	Fr. 12.69
		800 L	Fr. 42.31
		Prix de vente des sacs à ordures (prix fixé par le Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes)	17 L
		35 L	Fr. 1.85
		60 L	Fr. 3.19
		110 L	Fr. 5.93
f)	Prix de l'eau pour abonnés ou non abonnés (TVA non comprise)	le m ³	Fr. 2.60
g)	Prix de l'eau pour les abonnés desservis par la STEP (TVA non comprise)	le m ³	Fr. 4.85
	Taxe de prise en charge des eaux usées des résidences secondaires (fosses étanches)		Fr. 10.00
	Taxe de prise en charge des eaux usées des résidences permanentes sises dans le reste du territoire		Fr. 70.00
	Emolument de contrôle par bâtiment hors PGC		Fr. 30.00

Exercice 2019

h)	Prix de l'heure pour travaux	en cas d'activité principale et annexe	Fr.	25.00
i)	Jetons de présence, par séance	pour Conseil communal, Conseil général et commissions communales	Fr.	60.00 Fr. 30.00
j)	Vacations	tarif horaire	Fr.	25.00
k)	Frais de déplacements		Fr.	0.65/km
l)	Intérêts moratoires sur les montants en extances	selon hypothèque en 1er rang de la BCJ		

Remarque préliminaire

Le budget 2019, accepté par le Conseil général le 29 janvier 2019, prévoyait des charges pour Fr. 6 354 300.00.00 et des produits pour Fr. 6 239 400.00 soit un excédent de charges de Fr. 114 900.00.

Au bouclage de l'exercice 2019, le compte de fonctionnement laisse apparaître un excédent de produits de Fr. 159 144.91.

Compte de fonctionnement

L'ensemble des dépenses représente Fr. 7 049 823.16, soit une différence de Fr. 695 523.16 soit 10.95% de supplément de dépenses par rapport au budget. Le montant des produits représente Fr. 7 208 968.07 soit Fr. 969 569.07 de plus que le budget ou 15.54%.

Le résultat exceptionnel 2019 provient de plusieurs facteurs financiers.

En premier lieu, les dépenses prévues au budget sont, en général, inférieures.

Dans le cadre de l'introduction du nouveau plan comptable MCH2, nous avons dû comptabiliser le montant des charges de l'action sociale 2019 en passant une écriture transitoire alors que par le passé ce montant était comptabilisé l'année suivante. Si l'on tient compte de cette écriture, les charges auraient été inférieures au budget d'environ Fr. 350 000.00 supplémentaires.

Au niveau des recettes, les augmentations d'impôts représentent environ Fr. 325 000.00.

Le système d'imposition post-numérando nous impose de comptabiliser l'état de la facturation provisoire selon une estimation du service des contributions. En 2018, nous avons dû comptabiliser une somme de Fr. 58 898.00 qui devait être portée en diminution du revenu de l'année. En 2019, cette somme est portée en augmentation. Ainsi, la diminution 2018 apporte une plus-value pour l'année suivante. Pour l'année comptable 2019, cette procédure ne représente pas une somme importante.

La vente de parcelles de terrain dans le secteur de l'Orée a permis de déprécier l'ensemble de l'investissement (à l'exception des valeurs comptables liées à l'épuration des eaux et de l'alimentation en eau). La plus-value doit être comptabilisée dans le compte de fonctionnement d'où une recette supplémentaire de Fr. 178'356.00.

Dans le détail, on peut signaler des recettes ou économies réalisées sur les postes suivants :

No de compte	Libellé	Montant
240.314.01	Entretien du réseau des chemins	Fr. -50 106.00
600 - 601	Aide sociale	Fr. -66 536.00
662.366.00	Subvention pour les logements	Fr. -35 200.00

665.302.00	Salaires de la crèche et de l'UAPE	Fr. -36 557.00
810.811	Intérêts des dettes	Fr. -46 785.00

Dépassements de crédits et crédits budgétaires complémentaires

Durant l'année 2018, les dépenses suivantes ont été votées :

No de compte	Libellé	Compétence	Type de dépense	Montant
115.301.02	Salaires pers. Adm	CG	Dépassement	Fr. 51'135.00
	En vue de l'introduction du MCH 2, il a été renoncé à former du personnel. D'autre part, pour des raisons de maladie, la dotation en personnel a dû être revue.			
5110.352.00	Ecolages externes	CG	Dépassement	Fr. 5 531.00
	Plusieurs enfants ont été scolarisés dans le courant de l'année à Saignelégier.			
650.361.00	Subvention au canton	CC	Dépassement	Fr. 464 379.00
	Comme mentionné plus haut, en vue de l'introduction du MCH 2, nous avons dû comptabiliser les charges de l'aide sociale pour 2 années. Les recettes sont également partiellement comptabilisées pour 2 années.			
710.365.01	Société de développement	CC	Crédit complémentaire	Fr. 8 363.00
	La SED a lancé une souscription pour le remplacement de l'éclairage de Noël. La Commune a participé pour le solde à cet investissement. Le financement de cette dépense a été assuré par un prélèvement sur le Fonds des taxes de séjour.			
820.331.00	Amortissement du patrimoine administratif	CG	Dépassement	Fr. 18 065.00
	A l'occasion de la consolidation d'emprunt, il a été convenu d'un amortissement avec les établissements bancaires qui ne figurait pas au budget comme les transformations en faveur de l'UAPE et la contribution communale au Syndicat de chemins Les Bois 2.			

No de compte	Libellé	Compétence	Type de dépense	Montant
Pour information				
665	Crèche communale		Résultat du déficit	Fr. 287 050.45
	Budget			Fr. 361 950.00
6651	UAPE		Résultat du déficit	Fr. 58 905.20
	Budget			Fr. 81 854.45

Services communaux

Traitement des déchets

Il s'agit du 8^{ème} exercice comptable avec le principe de la perception de la taxe au sac et du 5^{ème} exercice avec l'introduction généralisée de la taxe au sac pour les Franches-Montagnes. Le résultat laisse apparaître un excédent de produits de Fr. 10'359.60, montant qui a été porté au Fonds des déchets. Ce résultat ne tient pas compte de l'inventaire des sacs en réserve dans nos stocks.

Au 31 décembre 2019, le Fonds du Service des déchets s'élève à **Fr. 24 898.57** alors qu'il présentait un solde de Fr. 14 538.12 au 31 décembre 2018.

Traitement des eaux usées

Le compte de l'épuration présente un excédent de produits de Fr. 81 933.35. Le budget 2019 prévoyait un excédent de produits de Fr. 79 350.00. Le résultat est conforme aux prévisions. Le Fonds STEP s'élève au 31 décembre 2019 à **Fr. 686 589.83** alors qu'il s'élevait à **Fr. 615 198.83** au 31 décembre 2018. A noter qu'un retrait sur le Fonds STEP a été opéré pour le financement des derniers travaux d'adaptation de la STEP en particulier pour les travaux de récupération de l'eau pour le lavage des installations. Cette installation permettra d'économiser environ Fr. 1 800.00 par année.

Service des eaux

Le service des eaux présente un excédent de produits de Fr. 42 467.39. Le budget prévoyait un excédent de produits de Fr 33 900.00. Le résultat est légèrement supérieur au budget. Il s'explique par le fait que nous avons eu peu d'interventions sur le réseau durant cette année. Le Fonds des eaux s'élève à la fin 2019 à **Fr. 310 250.08** alors qu'il s'élevait à **Fr. 267 772.77** au 31 décembre 2018.

Compte des investissements

Durant l'année 2019, nous avons effectué des dépenses d'investissements pour un montant de Fr. 1 178 211.05. Les recettes d'investissements s'élèvent à Fr. 2 829 796.70, l'investissement net est donc un investissement négatif de Fr. 1 651 585.65.

Les dépenses d'investissements sont les suivantes :

Réfection de la surface commerciale de la Fondation Gentit	Fr.	90 018.00
Réfection de la route de la Petite Côte	Fr.	1 917.05
5 ^{ème} étape d'aménagement de l'Orée	Fr.	205 924.25
 <u>Projet Espace communal Les Bois</u>		
Crédit no 2 (honoraires d'architectes)	Fr.	31 580.65
Crédit Espace communal Les Bois	Fr.	437 009.05
 Transformation UAPE	Fr.	 270 084.00
 <u>Service des déchets</u>		
Achat de sacs à ordures	Fr.	2 338.20
 <u>Service de l'épuration des eaux</u>		
Canalisation de l'Orée 5 ^{ème} étape	Fr.	89 610.90
Isolation de la conduite des boues d'épuration et récupération des eaux	Fr.	10 542.35
 <u>Service de l'alimentation en eau</u>		
Lotissement de l'Orée PA eau	Fr.	38 938.60
Conduite d'eau Le Peu-Claude Le Boéchet	Fr.	248.00
 INVESTISSEMENTS NETS	Fr.	 1 178 211.05

Les recettes d'investissements se présentent comme suit :

<u>Subvention cantonale Route du Plane Percé</u>	Fr.	13 100.00
Espace communal Prélèvement s/provisions	Fr.	1 963 972.95
 <u>Le Plane Percé /Derrie lai Bâme</u>		
Vente de parcelles	Fr.	298 400.00
 <u>Lotissement de l'Orée</u>		
Vente de parcelles	Fr.	501 943.10
 <u>Services communaux</u>		
 <u>Service des déchets</u>		
Revente de sacs à ordures	Fr.	2 400.30

Exercice 2019Epuration des eaux

Taxes de raccordement au réseau des canalisations	Fr.	8 130.60
Taxes de raccordement au réseau des canalisations	Fr.	14 222.40
Le Plane Percé/Derrie lai Bâme		
Retrait sur le Fonds d'épuration des eaux	Fr.	10 542.35

Service des eaux

Taxes de raccordement Derrie lai Bâme/Le Plane Percé	Fr.	5 541.60
Taxes de raccordement autres secteurs	Fr.	3 660.40
Subvention de l'ECA Equipement de l'Orée	Fr.	<u>7 883.00</u>

RECETTES D'INVESTISSEMENTS NETTES Fr. 2 829 796.70

BilanDettes

L'examen du bilan laisse apparaître un total des dettes à court terme de Fr. 9 058 836.87 et à long terme de Fr. 3 417 100.00, d'où un endettement total de Fr. 12 475 936.87 (sans les engagements vis-à-vis des fonds).

Durant l'exercice 2019, il a été procédé à des remboursements de la dette de l'ordre de Fr. 2 619 339.28, soit le 18.22% de la dette consolidée au 1^{er} janvier 2019. Il n'y a aucun rapport entre le montant des amortissements et les dépréciations. La vente de parcelles de la zone de viabilité du Plane Percé/Derrie lai Bâme, de l'Orée et les taxes de raccordement ont permis de diminuer la dette dans une large mesure. Durant cet exercice, il a été procédé à la liquidation des provisions existantes en vue de l'introduction du MCH2. Pour l'heure, ce sont Fr. 1 565 914.20 qui ont été amortis sur le montant de la dette.

Les dépréciations ordinaires s'élèvent à Fr. 140 065.00 soit le 1.08% de la valeur du patrimoine administratif au 31 décembre 2018 (Fr. 12 920 232.08). Si le taux de 2% n'est pas atteint, cela est dû au fait que l'investissement de la halle de gymnastique n'est encore pas terminé et n'est pour l'instant pas déprécié dans sa totalité.

Au 1er janvier 2019, la dette communale s'élevait à Fr. 14 358 076.12, soit Fr. 11 541.75 par habitant (1244 habitants). Au 31 décembre 2019, elle s'élève à Fr. 12 475 936.87 soit Fr. 10 110.15 par habitant (1234 habitants).

Débiteurs

A fin 2019, les débiteurs de la commune représentent un montant de Fr. 248 831.55, soit Fr. 156 957.70 de moins qu'au bouclage 2018. La facturation des taxes communales se fait en fin d'année. Aussi, le solde des débiteurs au 31 décembre peut fluctuer de manière importante d'une année à l'autre sans être pour autant significatif. A l'exception d'une taxe de raccordement due en 2018, les soldes des comptes débiteurs sont sensiblement identiques à ceux de l'année précédente.

Comptes transitoires

Les comptes transitoires 2018 ont fait l'objet d'une extourne durant l'année 2019.

Cautionnements

La commune a, lors de la séance du Conseil général du 7 février 2006, accepté un cautionnement individuel de Fr. 131 000.00 en faveur du Centre de Loisirs des Franches-Montagnes à Saignelégier.

Lors de sa séance du 29 juin 2009, le Conseil général a approuvé un autre cautionnement de Fr. 204 000.00 en faveur du même centre pour le projet Saturne 3.

Les Bois, le 29 mai 2020

COMMUNE DES BOIS

Le Caissier :